

Description des modalités de prise en charge du handicap :

Notre établissement n'est pas spécialisé dans la prise en charge des personnes en situation de handicap et ne dispose pas de véhicule spécialement aménagé.

Toutefois, lorsque le handicap ne nécessite pas d'aménagement spécifique du véhicule, nous pouvons proposer une formation sur véhicule à boîte automatique.

Lorsque le handicap nécessite un avis médical et l'utilisation d'un véhicule aménagé, nous accompagnons le candidat dans ses démarches administratives et l'orientons vers une auto-école spécialisée référencée par la [CEREMH](#).

Afin d'assurer un accueil adapté, nous nous appuyons sur un guide de bonnes pratiques (joint au présent document).